



HANDIBASKET

Cycle
1

MOYEN

CÔTÉ LUDIQUE

- Former 2 équipes de 3 à 5 joueurs, suivant le nombre de fauteuils disponibles.
- Après l'apprentissage du fauteuil roulant, un intervenant spécialisé (agent de développement, éducateur, bénévole du CDH...) explique aux élèves les règles du handibasket : seulement deux poussées de roue quand on a le ballon sur les genoux, un pivot à gauche ou à droite étant considéré comme une poussée...
- Les élèves commencent un match en 2 périodes de 5 minutes.
- L'équipe qui marque le plus de points a gagné. La partie est encadrée et arbitrée par l'intervenant spécialisé.



CÔTÉ PÉDAGOGIQUE

- Sensibiliser au handicap et à la vie après un accident, dans le cadre de l'éducation routière. Se déplacer en s'adaptant à l'environnement.
- Éduquer à la responsabilité et à l'autonomie, en faisant accéder les élèves à des valeurs morales et sociales (respect de règles, respect de soi-même et d'autrui). Coopérer avec ses partenaires pour affronter collectivement des adversaires. Refuser les discriminations de toute nature.
- S'impliquer dans un projet individuel ou collectif. (Bulletin officiel du 19 juin 2008)

Collecte

- Fixer le tarif des places à 3 ou 4 €,
- l'inscription des joueurs étant elle aussi payante (2 €).
- Une buvette (boissons, crêpes...) permettra d'augmenter la recette de façon significative.

CÔTÉ PRATIQUE

- Contacter le Comité départemental handisport (CDH) pour le prêt de fauteuils roulants + l'intervention d'un agent de développement et/ou d'un bénévole (une participation financière peut être demandée : proposer un partenariat dans le cadre du Téléthon).
- Contacter la mairie pour :
- établir éventuellement une convention de prêt pour les fauteuils roulants (si exigé par le CDH),
- réserver une salle omnisports municipale (demander de régler les panneaux de basket à 2 m de haut).
- Préparer des tickets + une caisse pour les entrées payantes + des urnes à l'effigie du Téléthon (dons).